



Commission de l'agriculture

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Rapport n° CP/2012/282

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général des dossiers de demandes d'aides départementales au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage.

Lors de sa session plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général a approuvé l'inscription de la collectivité départementale dans le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositif mis en place par l'Etat au 1^{er} janvier 2005 et éligible aux fonds européens.

Le plan s'adresse à tous les éleveurs de bovins, ovins et caprins des filières lait et viande. Les investissements éligibles concernent les constructions neuves ainsi que les rénovations d'un montant minimum de 15 000 €.

Lors de sa réunion du 20 mai 2012, le comité technique régional a examiné et validé 7 dossiers prioritaires bas-rhinois qui ont été sélectionnés au regard d'une grille à appel à candidature et figurant en annexe.

En cas d'accord l'engagement départemental s'élèverait à 65 318,38 €.

Par ailleurs, il conviendrait d'établir un avenant à la convention signée avec l'Agence de Services et de Paiement, organisme de gestion en paiement associé du dispositif, afin de régulariser la répartition des crédits entre cofinanceurs suite au complément de FEADER qui est venu compléter l'enveloppe PMBE 2012.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 35381 | 204-204182-928 | 167 000,00 € | 167 000,00 € | 65 318,38 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant au tableau annexé, des subventions d'un montant total de 65 318,38 € au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), géré en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

- autorise le versement de la contribution départementale à l'ASP, conformément à la convention du 6 novembre 2007 définissant les conditions dans lesquelles le Département confie à cet organisme de gestion sa participation financière au PMBE.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 3 à la convention précitée, dans sa version jointe en annexe au rapport, et autorise son président à signer cet avenant au nom du Département.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL